RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

P.V D'ASSEMBLEE EXTRA ORDINAIRE

ABC CONCEPT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 100,00 Euros

Siège social : 20 RUE HENRI WALLON 93800 EPINAY SUR SEINE

RCS BOBIGNY 943 022 236

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés le 07/05/2025

Les associés de la SASU ABC CONCEPT,au capital de 100,00 Euros divisé en 100 actions sociales, dont le siège social est au20 RUE HENRI WALLON 93800 EPINAY SUR SEINE , se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée accusé de réception, par le président.

- L'assemblée est présidée par Madame TCHICAYA France Angelica Niclette, en qualité de Président de la société.

- Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

- Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

- Les feuilles de présence

- Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

- Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

- Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE **Résolution**

- décidé de modifier l'objet social comme suit : Achat Vente Location de Véhicules sans chauffeurs Léger et Poids Lourds et Engins de Travaux de Bâtiment, à compter du 07/05/2025.

DEUXIEME **Résolution**

MODIFICATION ET MISE A JOUR DES STATUTS

Madame TCHICAYA France Angelica Niclette
Président et Associé Unique



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les associées